



**Les règles de Golf Canada sont en vigueur.**

**Limites du terrain :** Les trous suivants comportent des hors limites à droite aux trous #8 - #9 et #10.

**Zones de pénalités :** Des piquets rouges ceinturent la rivière L'Assomption aux trous #2 - #3 - #4 - #7 - #11 - #12 et #13. Tout comme les lacs aux #8 - #11 et #15 ainsi que certains ruisseaux.

Des **aires d'allègement** aux trous #3 - #7 - et #11 sont aménagés à l'avant des verts. Vous avez l'option de les utiliser en prenant deux longueurs de bâtons de la pancarte sur ces trous sans vous rapprocher du trou.

**Cèdre de 150 verges :** Vous avez droit à un allègement si votre élan ou ligne de jeu est affectée.

**Obstructions inamovibles près d'un vert :** Si une balle repose à l'extérieur du vert, mais non dans un obstacle, et qu'une obstruction inamovible à pas plus de deux longueurs de bâton du vert et à pas plus de deux longueurs de bâton de la balle s'interpose sur la ligne de jeu entre la balle et le trou, le joueur peut prendre un allègement comme suit : la balle doit être levée et laissée tomber au point le plus rapproché d'où la balle repose qui (a) n'est pas plus près du trou, (b) évite l'intervention sur la ligne de jeu et (c) n'est pas dans un obstacle ni sur le vert.

**Constructions :** le chalet et les bâtisses avoisinantes de même que les abris et toilettes sur le terrain sont considérés comme faisant partie intégrante du terrain.

*Toute violation à l'étiquette ou autres règlements pourra entraîner la perte des privilèges du golfeur.*

**Temps de jeu alloué :**

4 heures 20 min pour 18 trous.

*Club de golf de Joliette*

221, Chemin du Golf Est.

Saint-Charles-Borromée

Québec J6E 8L1

**TERTRE :**

**ÉVALUATION | SLOPE**

	- HOMMES -	- FEMMES -
NOIR	72,6	130
BLEU	71,0	127
COMBO #1	70,2	125
BLANC	69,6	123
COMBO #2	67,6	119
VERT	66,4	117
COMBO #3	65,2	115
	71,0	124

